COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

Mardi 2 mars 2021

Une société publique locale pour la production de biogaz à Grand Paris Sud

Michel Bisson, président de l'agglomération Grand Paris Sud, et Xavier Dugoin, président du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau), ont donné, mardi 2 mars 2021, le coup d'envoi à la Société Publique Locale « Confluence Seine Essonne Energie ». Cette SPL permet de mutualiser la gestion de deux stations d'épuration voisines : la station d'Evry-Courcouronnes, propriété de GPS, et la station EXONA, qui appartient au SIARCE. Elle a aussi pour but de produire du biogaz à partir des boues issues des eaux usées.

En décembre 2020, le conseil communautaire de Grand Paris Sud et le conseil syndical du SIARCE ont approuvé la création d'une Société Publique Locale, dont un des objectifs est de convertir les résidus d'eaux usées en une ressource énergétique, une première en Essonne. Cette production de biogaz va permettre d'alimenter en eau chaude et chauffage l'équivalent de 1 300 logements. La chaleur contenue dans les eaux usées traitées va également être récupérée afin d'améliorer la performance énergétique du site épuratoire. Les travaux d'aménagement nécessaires pour valoriser les eaux usées au sein des deux stations vont démarrer à l'automne 2021. La première injection de bio-méthane dans le réseau de distribution du gaz est prévue à la fin du premier semestre 2022. L'investissement global est de 4,8 millions d'euros HT, avec une participation à hauteur de 35 % (1,7 millions d'euros), via des subventions de l'Etat, dans le cadre du plan de relance, de la région Île-de-France, du département de l'Essonne et de l'ADEME. Les recettes de la vente du bio-méthane sont estimées à 1,4 million d'euros par an sur 15 ans.

La création de cette Société Publique Locale répond à une recommandation de la Chambre régionale des comptes de rechercher un mode de gestion plus rationnel de ces stations d'épuration, très proches l'une de l'autre. « Confluence Seine Essonne Energie » est détenue à hauteur de 72 % par Grand Paris Sud et 28 % par le SIARCE.

Cet investissement témoigne de la politique volontariste de Grand Paris Sud et du SIARCE à s'engager résolument dans la transition écologique. Dans le cadre de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) voté en 2019, l'agglomération s'est engagée à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre dans les 10 prochaines années. Après la géothermie, la biomasse, la production de biogaz représente une nouvelle étape importante dans le développement et la diversification des énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération. Le Siarce, pour sa part, finalise actuellement son PCAET qui fixera des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, en compatibilité avec ceux établis par ses collectivités adhérentes, dont Grand Paris Sud. ●

CONTACTS

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Nicolas ALIX
Responsable du service rédaction / médias
06 33 04 67 05
n.alix@grandparissud.fr

Siarce

Soraya Khediri
Chargée de mission relations publiques et institutionnelles et information des usagers
01 60 89 85 91 • 06 70 53 61 69
s-khediri@siarce.fr